

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 Novembre 2015

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, LAPALUD, MILLET, JANICHON,
MICHAUD, MANGUELIN, BLANC
Mmes ROGNARD, CHAMBAUD, DECHAVANNE, GUDET,
Excusés : Colette DECHAIX et Monsieur Francis PESTELLE
Secrétaire de séance : Madame Eliane ROGNARD

1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

2- DIA

Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente citée ci-dessous :

-Vente d'un terrain et maison cadastré A 1220, d'une superficie de 1200 m² pour un montant de 239 000,00 euros.

-Vente d'un terrain et maison cadastré A 1210 et A1223, d'une superficie de 700 m² pour un montant de 140 000,00 euros.

-Vente d'un terrain et maison cadastré A 1184, A1192, A 1226 d'une superficie de 1200 m² pour un montant de 270 000,00 euros.

3-PLU

Le Maire présente la dernière version du projet d'aménagement de la zone du parking SNCF, proposé par le CAUE.

Après discussion, il a été validé les points suivants :

- Un espace « dépose minute » avec des places de stationnement pour la mairie
- Une zone d'urbanisation de 150 m² pour éventuellement une crèche.
- Un espace pour le city-stade
- Un espace stationnement pour la gare
- Le parking de la salle des fêtes est inchangé
- Ouverture de la haie le long de l'étang pour dégager la vue sur l'étang et aménager une zone pique-nique,

P. MILLET s'interroge du positionnement de la crèche enclavée dans le parking. Il lui est répondu que cela permet de positionner le stationnement des véhicules au plus près de la gare.

E. ROGNARD demande si la mairie a contacté le paysagiste du CAUE, comme cela avait été demandé lors du précédent conseil municipal, afin de prendre en compte cette dimension dans l'aménagement de cet espace. Il lui est répondu que cela n'a pas été fait.

Le Maire lance l'idée d'une aire de covoiturage.

P. MILLET souhaite que les places de stationnement soient plus larges que celles de la place du marché afin d'en faciliter l'usage et les manœuvres. Souhait approuvé par Stéphane LAPALUD.

Le Maire demande ensuite au conseil municipal l'autorisation de lancer l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre de ce projet. Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le lancement de cet appel d'offre.

4)- STEP

1) Diagnostic du réseau d'assainissement

Le Maire rappelle qu'un marché en procédure adaptée a été lancé pour la réalisation du diagnostic du réseau d'assainissement.

Le marché est décomposé en 4 phases :

1. Etat des lieux préliminaires
2. Etat des lieux Campagnes de mesures et investigations
3. Solutions envisageables
4. Schéma directeur

Le Maire rappelle que c'est à l'issue de cette étude que le choix pourra être fait sur le type de station d'épuration nécessaire.

Deux candidats ont déposé un dossier dans les délais impartis au règlement de la consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférant avec le bureau d'études NALDEO, qui a été retenu pour ce marché, pour un montant de 54 035, 00 euros HT soit 64 842,00 euros TTC.

Cette somme est prévue sur le budget assainissement 2015.

2) Taxe Assainissement

Le département et l'Agence de l'eau ont choisi de conditionner leurs aides à une facturation minimale de l'eau. Ce choix s'appuie sur le principe d'utiliser l'argent public auprès de collectivités qui provisionnent un minimum de moyens pour assurer leur service ;

Actuellement la taxe d'assainissement collectif est de 0,60 euros HT/m³ à Marlieux et il est nécessaire de la mettre à 0,70 euros HT/m³ à compter de janvier 2016.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte d'augmenter la taxe d'assainissement collectif. Elle passera de 0.60 à 0.70 euros HT/m³ à compter du janvier 2016.

5)- COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE DOMBES

Le Maire rappelle que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRe ») prévoit la fusion de certaines intercommunalités, pour exercer davantage de compétences dans un espace cohérent correspondant aux bassins de vie et favorisant la solidarité financière et territoriale.

Le Maire informe le conseil municipal que dans le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) présenté le 12/10/2015, à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), le Préfet propose de fédérer le territoire de la Dombes en regroupant les communautés de communes du Canton de Chalamont, Centre Dombes et Chalaronne Centre.

Le projet de schéma a été notifié à l'ensemble des communes et EPCI concernés par courrier du 16 octobre 2015. Les Conseils municipaux et communautaires sont appelés à formuler leur avis sur ce projet dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Un comité de pilotage a été constitué le 20 octobre, regroupant le Président de chacune des trois communautés, l'ensemble des vice-présidents (19) et les Directeurs des Services.

Afin d'alimenter la réflexion des conseils municipaux appelés à délibérer, le comité de pilotage propose une première rencontre avec l'ensemble des maires et des adjoints des trois territoires le 26 novembre. Un état des lieux des communautés existantes leur sera présenté ainsi qu'un calendrier prévisionnel de déroulement de la procédure jusqu'au 1^{er} janvier 2017 et les premières orientations selon les trois thématiques suivantes :

- Finances / Fiscalité
- Compétences
- Gouvernance / Ressources humaines / Organisation du territoire

Une délibération devra être prise sur ce sujet important.

Le maire précise que le projet de SDCI a été mis en ligne sur le portail des services de l'Etat : www.ain.gouv.fr – rubrique politique publique/collectivités locales.

6)- COMPTES-RENDUS DE REUNIONS

-Comité des fêtes

Une assemblée générale extraordinaire s'est tenue et un nouveau bureau a été élu : avec comme Président Francis PESTELLE.

- Association des Maires de l'Ain (Rapporteur Michel ALBERTI) : point sur les regroupements des communautés de communes et sur les énergies renouvelables.

-PNR (Rapporteur Patrick JANICHON) : Assemblée générale statutaire suivie d'une présentation du PNR du Pilat

-Pôle enfance (Rapporteur Joël FAGNI) : Conseil d'administration du 05/11/2015

- Rentrée 2015 positive : Embauche d'Amélie en CDD qui remplace Emilie démissionnaire. De plus en plus d'enfants participent aux activités périscolaires. La fréquentation du restaurant scolaire est en hausse avec en moyenne 111 repas/jour et des pointes à 120 repas. Cela pose quand même des difficultés pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Les TAP connaissent aussi une augmentation de fréquentation : 79 enfants en septembre 2014 contre 88 en septembre 2015. Les activités du mercredi : en moyenne 10 à 12 enfants contre 8 en 2014. Vacances de la Toussaint : 14 enfants ont participé aux activités contre 9 en 2014.
- Modification du règlement intérieur pour éclaircir certains points
- Budget prévisionnel 2016 : stable par rapport au budget de 2015.
- Rencontre avec les élus et le centre de loisirs de Saint-Paul-de-Varax pour statuer sur ce partenariat qui est déjà actif et réfléchir sur la mutualisation des frais de gestion et professionnaliser cette fonction.

-Conseil d'école (rapporteur Joël FAGNI) :

Points abordés :

- Prévision des effectifs de la rentrée 2016 : 27 départs et 24 arrivées ce qui portent le nombre d'élèves à la rentrée 2016 à 177 élèves (contre 182 à la rentrée 2015).
- Modification du règlement intérieur pour tenir compte de la règlementation sur la sécurité et le harcèlement.
- La liaison CM, CM2 – collègue
- Inquiétude des enseignants suite à la baisse du temps de travail du psychologue scolaire du RASED.
- L'équipe pédagogique souhaite avoir un panneau d'affichage fermé, réservé aux informations école-parents. Elle demande également la possibilité d'utiliser la salle des fêtes les jeudi après-midi en cas de mauvais temps pour les activités sportives.
- Problème du ménage des classes et des toilettes en cas d'absence de Nathalie : des solutions à envisager
- La piscine de Villars sera fermée en 2016. Pour aller à celle de Châtillon il y aura un surcoût de 1000€. Une demande de subvention sera faite auprès des mairies.
- La classe de ski aura lieu du 25 au 29 janvier et concernent les CE2, CM1 et CM2. Une participation de 210€ par famille est demandée.
- Le bureau du Sou des écoles n'a pas changé. Il dispose d'un budget de 10.000€.

-Syndicat de Rivières des Territoires de Chalaronne (SRTC) (Rapporteur : E. ROGNARD)
E. ROGNARD fait part du Projet agro-environnemental et climatique Dombes-Saône (PAEC)

-Réunion du 05/11 avec la gendarmerie de Chalamont : au 1^{er} janvier 2016, la gendarmerie de Marlieux sera fermée. Marlieux dépendra alors de la gendarmerie de Villars les Dombes.

7) QUESTIONS DIVERSES

1) Convention de prestations de services

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer la Convention de prestation de services avec la Commune de Saint Paul de Varax. Cette convention a pour objet la participation à des travaux demandant l'utilisation du tracteur et du chauffeur pour un montant de 200 euros net par demi-journée.

2) Une pétition des riverains de la Grande rue a été envoyée en Mairie concernant la vitesse excessive au centre village. La gendarmerie a été prévenue et des contrôles seront effectués.

3) Ci-joint planning des permanences des élections régionales

Scrutin du 06 Décembre 2015

7h45 à 11 heures :	Jean-Paul GRANDJEAN, Maire Pierre MILLET Pierre BLANC
11 heures à 13 heures :	Joël FAGNI 2 ^{ème} Adjoint Colette DECHAIX Patrick JANICHON
13 heures à 16 heures :	Michel ALBERTI 1 ^{er} Adjoint Nathalie DECHAVANNE Pascal MANGUELIN
16 heures à 18 heures :	Stéphane LAPALUD, 3 ^{ème} adjoint Eliane ROGNARD Pierre MICHAUD

Scrutin du 13 Décembre 2015

7h45 à 11 heures :	Jean-Paul GRANDJEAN, Maire Pascal MANGUELIN Eliane ROGNARD
11 heures à 13 heures :	Stéphane LAPALUD, 3 ^{ème} Adjoint Colette DECHAIX Francis PESTELLE
13 heures à 16 heures :	Michel ALBERTI, 1 ^{er} Adjoint Delphine GUDET Pierre MILLET
16 heures à 18 heures :	Joël FAGNI, 2 ^{ème} Adjoint Pierre MICHAUD Valérie CHAMBAUD

Après 18 heures , toutes les personnes disponibles

4) Repas CCAS

Pour information le repas des anciens se déroulera le samedi 5 décembre prochain. Le Maire demande aux conseillers d'être disponibles pour aider à installer la salle.

Dates à noter :

- Vœux du Maire : dimanche 10 janvier à 10h
- Repas du conseil municipal et des employés : le vendredi 8 janvier
- Prochain conseil municipal : mercredi 9 décembre à 20h

La séance est close à 22H45

PROCHAIN CONSEIL Mercredi 9 DECEMBRE